



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINTE-LAURENT

Séances du 12 août et du 9 septembre 2015

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nos 871-2015, 872-2015 de la municipalité de Huntingdon qui visent la création d'une affectation résidentielle de forte densité et, conséquemment, a pour effet de réduire la zone industrielle IN-2;
- Nos 869-2015, 870-2015 de la municipalité de Huntingdon qui visent à éliminer l'affectation terre publique qui correspondait à une emprise ferroviaire abandonnée;
- Nos 283-5, 282-1, 281-2, 283-6, 284-3, 284-4 et 286-1 de la municipalité d'Elgin modifiant le règlement de construction, de zonage, relatif aux conditions d'émission des permis de construction, de régie interne et de permis et certificats et le règlement de plan d'urbanisme;
- N° 342 de la municipalité de Franklin qui vise à régir des droits acquis;
- N° 308-36 de la municipalité de Saint-Anicet qui vise à introduire des dispositions sur le logement intergénérationnel.

Un avis de motion a été déposé concernant le projet de règlement no. 283-2015. Ce projet de règlement qui modifie le règlement no. 145-2000 du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure une disposition voulant que certaines interventions puissent être autorisées dans les milieux humides répertoriés des territoires des municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, a été adopté.

Appui

La MRC du Haut-Saint-Laurent accorde son appui aux organismes suivants :

- La municipalité de Hinchinbrooke qui fait appel au gouvernement du Canada afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité en n'accordant aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre, dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique;
- La MRC de Mirabel qui demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'apporter des modifications aux articles 62.5 et 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, afin qu'il soit clair, pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que l'application de ces articles concernant le territoire de référence vise le territoire propre à une municipalité régionale de comté et non le territoire d'une communauté métropolitaine;
- La MRC de la Nouvelle-Beauce qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'alléger la gestion du Fonds de développement des territoires en plus de reconnaître que les élus municipaux prennent des décisions responsables et réfléchies;
- La MRC de Marguerite d'Youville qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir le protocole d'entente du Fonds de développement des territoires afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce Fonds, soit d'être inconditionnel;

- La MRC de Témiscamingue qui réitère son appui au projet de construction de tours par le GIRAT, afin d'assurer le développement et l'occupation dynamique de la région d'Abitibi-Témiscamingue;
- La municipalité de Ristigouche-Sud-Est ainsi que toutes les municipalités ayant résolu par le biais d'une requête commune de demander au ministre Heurtel une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.
- La MRC Antoine-Labelle qui dénonce les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu dans la Loi sur la fiscalité municipale, et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières;
- La MRC de Vaudreuil-Soulanges qui demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles;
- La MRC des Maskoutains en appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de mettre en place une politique fiscale équitable pour tous les propriétaires fonciers;

Cours d'eau

La firme *Lapp Consultants Inc.* s'est vue attribuer le mandat d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants:

- Branche Billette du cours d'eau Grande Décharge dans la municipalité d'Ormstown.
- Cours d'eau J. W. Martin et branches 1, 1B et 2A dans la municipalité d'Ormstown.
- Cours d'eau McClintock dans la municipalité d'Ormstown.
- Branche 23 du cours d'eau Beaver dans la municipalité de Godmanchester.

Les contrats pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants ont été attribués :

- Branche 1 du cours d'eau Morgan, dans la municipalité d'Ormstown, à la firme *Béton Laurier Inc.*, au coût de 28 995,55 \$ taxes incluses;
- Doyon, dans la municipalité de Saint-Anicet, à la firme *9124-4277 Québec Inc.* (Noël et Fils), au coût de 15 349,16 \$ taxes incluses;

Dossiers divers

- La MRC signera une entente relative au fonds de développement des territoires avec le MAMOT puisqu'elle accorde une grande importance au développement local et régional de son territoire.
- Le contrat de collecte des ordures pour l'édifice de la MRC a été renouvelé avec la firme *Rebuts Montérégie Inc.*, au coût de 4 138,92 \$ taxes incluses, pour une durée de trois ans.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 14 octobre 2015, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.